



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

office national

Question écrite n° 35009

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la nécessité de maintenir et de développer le service de proximité assuré par les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Il lui demande quelles sont les missions nouvelles qu'il envisage de confier à ces services, compte tenu de l'évolution de leurs tâches actuelles, les moyens qu'il compte mettre à leur disposition pour l'action sociale en faveur des ressortissants et les initiatives de mémoire auxquelles les anciens combattants et victimes de guerre demeurent légitimement attachés.

Texte de la réponse

Le projet de budget pour 2000, voté le 3 novembre dernier par l'Assemblée nationale, prévoit une consolidation de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC). En effet, celui-ci bénéficiera, l'an prochain, de 40,8 millions de francs de mesures nouvelles, afin de renforcer l'action sociale de proximité, d'améliorer l'accueil dans les services départementaux et de poursuivre la mise aux normes des maisons de retraite. C'est ainsi que le budget 2000 traduira concrètement la volonté de garantir le rôle central de l'ONAC à travers les axes suivants : augmentation des crédits sociaux de l'ONAC de 15,05 MF, permettant d'intensifier l'action en direction des ressortissants les plus démunis : les veuves, les anciens combattants sortant du fonds de solidarité avec une retraite inférieure, les ressortissants les plus âgés à travers les aides notamment au maintien à domicile ; augmentation de la subvention de fonctionnement de 15,76 MF, soit + 4 %, permettant notamment l'embauche de 20 assistantes sociales et la mise en oeuvre d'une carte de ressortissant de l'ONAC qui sera opérationnelle en début d'année ; - augmentation de la subvention d'investissement de 10 MF, permettant de poursuivre l'effort de mise aux normes de sécurité et habitabilité des maisons de retraite, qu'il s'agisse de celles de l'ONAC rénovées ou d'établissements publics ou privés labellisés. Pour ce qui concerne la politique de mémoire, le projet de budget pour 2000 prévoit une dynamisation de celle-ci avec 23 MF de mesures nouvelles pour les cérémonies, l'information historique et les crédits d'étude, permettant notamment l'intensification des actions liées à la mémoire et à la citoyenneté mise en oeuvre localement par les emplois « mémoire » des services départementaux de l'ONAC qui seront en place dans chaque département.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35009

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5441

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 465